

Mes ministres sont persuadés qu'une paix durable ne peut être assurée qu'aussi longtemps que les forces réunies du monde libre continueront de s'accroître et de se maintenir.

Les sacrifices de ceux qui participent directement aux opérations de police des Nations Unies en Corée et les angoisses de leurs familles représentent un élément inévitable,—et des plus déplorables,—du prix que nous devons payer pour empêcher une autre guerre mondiale.

Pour faire face aux responsabilités internationales de notre pays, certains de mes ministres prennent part à la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Comme la tension internationale persiste, vous serez appelés à approuver une mesure législative prorogeant la loi sur les pouvoirs d'urgence et vous serez appelés également à pourvoir à la nomination d'un ministre associé de la Défense nationale.

Mon premier ministre et mon ministre des Finances participeront à une réunion des premiers ministres du Commonwealth qui doit s'ouvrir à Londres à la fin du mois pour l'examen d'importants problèmes économiques et monétaires.

Il a plu à Sa Majesté la Reine de fixer la date de Son couronnement au 2 juin prochain.

Des mesures seront prises pour assurer la représentation du Canada aux cérémonies; on élabore actuellement des plans en vue de la célébration, au Canada, de cet événement historique.

Le Canada jouit, cette année, d'une récolte exceptionnelle de céréales.

La situation économique reste bonne et le niveau du commerce extérieur est élevé. Si les dangers, d'inflation n'ont pas disparu, les pressions ont diminué et on a pu suspendre l'application de certaines mesures anti-inflationnistes.

En vertu d'une modification aux règlements de l'impôt sur le revenu, les dispositions relatives à la dépréciation différée qui sont en vigueur depuis le 11 avril 1951, ne s'appliqueront pas aux propriétés acquises après le 31 décembre 1952 ni aux années fiscales commençant après cette date.

Des négociations auront lieu à Washington, au début de 1953, en vue de remplacer par un nouvel accord international sur le blé celui qui est présentement en vigueur et qui expirera le 31 juillet prochain. Vous serez priés d'étudier des modifications à la loi sur la Commission canadienne du blé.

La Commission mixte internationale a émis un ordre comportant approbation de la mise en valeur de l'énergie hydro-électrique de la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent.

Par suite de cette dernière mesure, le Gouvernement du Canada a informé le Gouvernement des États-Unis qu'il tient désormais pour périmé l'accord conclu en 1941 au sujet de la voie maritime du Saint-Laurent.

Jusqu'à ce que soit constituée la corporation appelée l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, on a établi, à Montréal, un bureau d'études techniques chargé de la préparation des plans détaillés de cette voie maritime. Déjà des travaux ont été entrepris en vue de l'enlèvement du barrage dit "Gut Dam" sur le fleuve, près d'Iroquois.